

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 23 mai 2008

Service instructeur

Direction du Patrimoine Départemental
Et du Droit des Sols

N° 2008-6-3-6

Service consulté

Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 1 445,70 € – Régularisation : 1 € - Aliénation : 292,50 €.

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR - Commune d'INGERSHEIM – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14 février 2000 et dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010. Acquisitions auprès d'un propriétaire de parcelles nécessaires à la réalisation de la Rocade Ouest de COLMAR sur le territoire de la Commune d'INGERSHEIM.

Superficie concernée : 0 a 79 ca

Valeur du terrain : 1 525 € l'are pour les terrains situés en zone AOC

Indemnité principale :		
0 a 79 ca x 1 525 € l'are	:	1 204, 75 €
Indemnité de emploi :		
1 204,75 € x 20 %	:	240, 95 €
Coût de l'opération	:	1 445, 70 €

II. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REGULARISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

R.D. 34 – Commune de GUEWENHEIM – Régularisation auprès de la Commune d'une emprise incorporée de fait dans la voirie départementale.

Superficie concernée : 1 a 64 ca

Indemnité principale : 1 € symbolique	:	1 €
Coût de l'opération	:	1 €

III. ALIENATIONS DE TERRAINS

Elargissement de la R.D. 83 à 2 X 2 voies de la Rocade Ouest de COLMAR – Commune de WINTZENHEIM – Opération prise en considération par le Conseil Général dans sa séance du 20 octobre 2005. Le Département du Haut-Rhin a acquis par anticipation auprès d'un particulier, plusieurs parcelles de terrains nécessaires à cet aménagement routier. Après vérification, il s'avère que les fondations du hangar lui appartenant, situé sur la parcelle limitrophe, sont comprises dans l'emprise du domaine public. Il y a donc lieu de rétrocéder à ce particulier la parcelle sur laquelle est implantée cet ouvrage.

Superficie concernée : 0 a 13 ca

Valeur des terrains : 2 250 € l'are pour un terrain situé en zone AU, conformément au prix payé pour l'acquisition de cette parcelle

Valeur des terrains :		
0 a 13 ca x 2 250 € l'are	:	292,50 €
Coût de l'opération	:	292,50 €

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

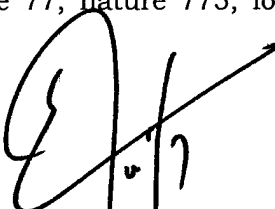
- De donner un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :

. Acquisition :	1 445,70 €
. Régularisation :	1,00 €
. Aliénation :	292,50 €

- D'autoriser la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.

- De préciser que la dépense sera imputée au programme B051, chapitre 21, nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 et la recette au chapitre 77, nature 775, fonction 0202, enveloppe 18419 du budget départemental 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le
TABLEAU
DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de GUEWENHEIM
Régularisation des emprises du domaine public départemental de la RD.34 III.

Dressé par le Chef de Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 07 avril 2008



Joëlle FREYBOURGER

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAIN A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune d'INGERSHEIM
R.D. 83
Rocade Ouest de COLMAR

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **24 AVR. 2008**


Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle en €	de remploi à 20 % en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles 35,69 €/l'are	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						Commune de INGERSHEIM									
10		638/15	0,41	terrain	rue de l'entien	Association "Communauté du Puits de Jacob"	0,41	0	1 525 €	625,25 €	240,95 €				625,25 €
10		404/15	0,38	terre	rue de l'Entien	Association "Communauté du Puits de Jacob"	0,38	0	1 525 €	579,50 €					
			0,79				0,79	0		1 204,75 €	240,95 €		0,00 €		1 445,70 €

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU

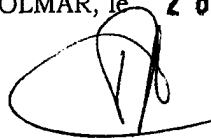
Colmar, le

DES TERRAINS A RETROCEDER
dans le cadre de l'aménagement de la RD 83 – ROCADE Ouest de COLMAR, Section Sud,

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **28 MARS 2008**



Joëlle FREYBOURGER

